

OBJET

PERSONNEL -
Modification du
tableau des effectifs.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/09/2021

Date d'affichage :
30/09/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

Absent(e)s :

Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi de technicien territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire des contrats réglementaires.

Au sein du service Maîtrise énergétique, il est chargé de la mise en place et du suivi technico-financier des contrats et marchés publics régissant les contrôles et la maintenance réglementaire sur l'ensemble du patrimoine bâti des collectivités.

Ses missions principales consisteront à :

- préparer les marchés, cahier des charges, conventions, devis, contrats...,
- vérifier la périodicité des visites des contractants,
- effectuer le suivi, les bilans et analyses des prescriptions avec les chargés de secteurs,
- vérifier la facturation,
- établir des tableaux de bords et suivis de contrôles,
- participer aux commissions de sécurité,

- effectuer la veille juridique.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme de niveau licence en droit ou juriste des marchés publics.

Il devra posséder une bonne connaissance, à la fois, des équipements techniques et sécuritaires des bâtiments ainsi que de la réglementation régissant les bâtiments recevant du public.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien.

Par ailleurs, afin de permettre la nomination d'un agent lauréat de concours, il convient de créer le poste suivant :

- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Il convient également de créer les postes suivants permettant de satisfaire les besoins en contrats d'apprentissage :

- 2 postes d'assistant petite enfance à la Direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance,

- 1 poste de référent numérique à la Direction des grands projets et de l'innovation,

- 2 postes de jardinier à la Direction des espaces verts et de la propreté urbaine,

- 1 poste de menuisier et 1 poste de peintre à la Direction des équipements communaux et communautaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

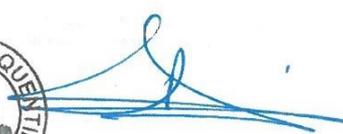
- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210927-54272-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation